

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement

3 Rue du Moulin 76220 NEUF-MARCHÉ

Téléphone (bureau) : 02 32 89 04 11 Fax : 02 78 08 58 20

Mail : secretariat@saepabraysud.fr

NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL SYNDICAL

Du vendredi 23 juin 2017 à 18h00

A la salle des fêtes d'Ernemont la Vilette

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 7 avril 2017

2. Projet de fusion du SIAEPA de la Haye et du SAEPA du Bray Sud

Vu la délibération N°13-2017 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Haye visée le 2 mai 2017 par la Sous-Préfecture de Dieppe,

En conséquence, Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de fusionner le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Haye avec le SAEPA du Bray Sud.

Les territoires concernés par le SIAEPA de la Haye sont les suivants :

En eau potable :

- Croisy-sur-Andelle : Bourg, Val-Saint-Pierre, Beaumont ;
- Elbeuf-sur-Andelle : Bourg, Ferme du Four à Chaux ;
- La Feuillie : Le Fouras, Ferme de la Pointe ;
- La Haye : Bourg, La Porquerie, Ferme La Fieffe, Le Thuit, Saint-Rémy, La Picardie ;
- Le Héron : Bourg, Le Mesnil, Le Bas Tôt, Le Haut Tôt, Chapelle de Malvoisine ;
- Morville-sur-Andelle : Bourg, Imberville, Le Pont Léon ;
- Nolléval : Bourg, Le Boulay, Le Fouras, Ferme de la Pointe, La Grippe, Montagny, Le Rouget, La Forge,
- Vascoeuil (27) : Caumont ;

En assainissement collectif et non collectif :

- Croisy-sur-Andelle : Bourg et tous les hameaux ;
- Elbeuf-sur-Andelle : Bourg et tous les hameaux (pour l'assainissement collectif uniquement)
- La Haye : Bourg et tous les hameaux ;
- Le Héron : Bourg et tous les hameaux ;
- Morville-sur-Andelle : Bourg et tous les hameaux ;
- Nolléval : Bourg et tous les hameaux ;
- Vascoeuil (Eure) : (pour l'assainissement collectif uniquement).

Il est proposé :

- de demander à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime de prononcer la fusion de Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Haye avec le SAEPA du Bray Sud pour ce qui concerne les territoires cités ci-dessus avec effet au 1er janvier 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à cette fusion.

3. Diagnostic du système d'assainissement du SAEPA du Bray Sud Lot 1 – Choix de l'entreprise

Monsieur le Président rend compte de l'ouverture et examen des plis par la commission «appel d'offres » pour le choix de l'entreprise chargée du diagnostic du système d'assainissement du SAEPA du Bray Sud.

Le marché est décomposé en deux lots. Chaque lot est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle.

- le lot n°1 : l'étude diagnostic du système d'assainissement supérieur ou égal à 10 000 équivalents habitants sur les communes de Gournay-en-Bray et de Ferrières-en-Bray. Quatre entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l'entreprise EGIS EAU – 15 avenue du Centre – CS 20538 Guyancourt – 78286 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX (Siège social : 889 rue Vieille Poste – 34965 MONTPELLIER CEDEX 2) pour un montant HT de 249 494 € H.T soit 299 392 € T.T.C (TVA20%).

Il est proposé :

- d'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à EGIS (lot 1),
- de solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec EGIS EAU et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché.

4. Diagnostic du système d'assainissement du SAEPA du Bray Sud Lot 2 – Choix de l'entreprise

Monsieur le Président rend compte de l'ouverture et examen des plis par la commission «appel d'offres » pour le choix de l'entreprise chargée du diagnostic du système d'assainissement du SAEPA du Bray Sud.

Le marché est décomposé en deux lots. Chaque lot est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle.

- le lot n°2 : l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement inférieurs à 10 000 équivalents habitants sur les communes de : Beauvoir-en-Lyons, Bezancourt, La Feuillie, Montroty, Neuf-Marché, Saint-Pierre-Es-Champs. Trois entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l'entreprise mandataire : EURL AQUA ENVIRO' 138 rue des Pommiers – 76116 CATENAY et le cotraitant : Société EXPEA 205 route de Saint-Jean – 76690 SAINT ANDRE-SUR-CAILLY pour un montant HT de 114 880 € H.T soit 137 856 € T.T.C au taux de T.V.A de 20%.

Il est proposé :

- d'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à l'EURL AQUA ENVIRO' en tant que mandataire et la société EXPEA en tant que cotraitant en ce qui concerne le lot 2,
- de solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'EURL AQUA ENVIRO' (mandataire) et la société EXPEA (cotraitant) et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché.

5. Accord-cadre pour les travaux de raccordement des logements en domaine privé au réseau public d'assainissement sur la commune de Beauvoir-en-Lyons – Choix de l'entreprise

Monsieur le Président rend compte de l'ouverture et examen des plis par la commission «appel d'offres » pour le choix de l'entreprise chargée de l'accord-cadre pour les travaux de raccordement des logements en domaine privé au réseau public d'assainissement sur la commune de Beauvoir-en-Lyons. Deux entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue la Société SAT - 3 rue de la Petite Chartreuse 76000 ROUEN pour un montant HT de 57 255.50 H.T soit 68 706.60 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

Il est proposé :

- d'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à la Société SAT, de solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la Société SAT et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché.

6. Travaux pour le renouvellement des réseaux d'adduction en eau potable – Choix de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président rend compte de l'ouverture et examen des plis par la commission «appel d'offres » pour le choix de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux pour le renouvellement des réseaux d'adduction en eau potable de l'ensemble du territoire du SAEPA du Bray Sud. Cinq entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue SOGETI SOTENO groupement conjoint avec SOGETI - 387 Rue des Champs BP 50976235 BOIS-GUILLAUME CEDEX pour un montant HT de 156 397.50 H.T soit 187 677 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

Il est proposé :

- d'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à SOGETI SOTENO, de solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec SOGETI SOTENO et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché.

7. Achat de la parcelle AL n°380 (accès à la STEP de Gournay-en-Bray)

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

En juillet 2003, le SEAGF a fait l'acquisition auprès de la mairie de Gournay en Bray des parcelles AL n°323, 299 et 382 et AM n°138,

En juillet 2003, le SEAGF a fait l'acquisition auprès des conjoints GRENOL de la parcelle AL n°383 pour permettre l'accès à la station d'épuration,

A l'extrémité de cette parcelle, il y a la parcelle AL n°380 (anciennement cadastrée 168) appartenant à titre privatif à la commune de Gournay en Bray sur laquelle se fait l'accès à la voie publique,

Monsieur Emmanuel BROUX, agissant en qualité de Président du SAEPA du Bray-Sud propose d'acquérir le bien situé sur la commune de Gournay-en-Bray (76220) avenue de la Première Armée une parcelle figurant au cadastre Section AL, numéro 380 pour une contenance de 647 mètres carré.

Il est proposé :

- d'acquérir la parcelle ci-dessus désigné moyennant le prix estimé par les Domaines soit 4100 euros ainsi que les frais annexes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'achat ainsi que tous les documents en résultant.

8. Décisions modificatives

Il est proposé de modifier les budgets par décision modificative :

N°1/Budget Eau

Achat de mobilier pour le bureau du SAEPA du Bray Sud

Section investissement : Dépenses Article Compte 2111-21 + 5 000 euros
Dépenses Article Compte 2315-23 opération 98 – 5 000 euros

N°2/Budget Assainissement Collectif

Achat de la parcelle AL n°380 (accès à la STEP de Gournay en Bray)

Section investissement : Dépenses Article Compte 2184-21 + 6 000 euros
Dépenses Article Compte 2315-23 opération 124 – 6 000 euros

Pour mémoire il est rappelé que le budget étant voté par chapitre, il convient de prendre acte par chapitre des diverses modifications actées depuis le vote du budget.

Informations et questions diverses

Le site officiel du SAEPA du Bray Sud a été créé : <https://saepabraysud.fr>

Le SAEPA du Bray Sud s'est doté de nouvelles adresses e-mail :

Pour le secrétariat : secretariat@saepabraysud.fr

Pour l'animation Ressource en eau : animationbac@saepabraysud.fr

Pour le SPANC : spanc@saepabraysud.fr

Le logo du SAEPA du Bray Sud a été validé :

